

Termes de Référence - Mission externe sur la capitalisation de l'expérience des parents pairs éducateurs, Projet AC4

Programme	Burundi
Mission réalisée par	Consultant externe
Type de mission	Evaluation finale / Capitalisation
Dates de la mission	Novembre 2017
Date souhaitée de remise du rapport de mission	Deux semaines après la fin de la mission
Coût (prévisionnel)	6,800 euros
Financement mission (bailleurs + codes compta)	Financement MAE Lux
TdR réalisés par (nom, poste et date)	Elie Sabuwanka, Chef de projet Education inclusive, 31 août 2017
TdR validés par (nom, poste et date)	Laurence Gros, Coordinatrice opérationnelle, 6 septembre 2017

1. Cadre de la Mission

Contexte général

L'UNESCO estime que moins de 10% des enfants handicapés ont accès à une éducation de qualité. Au Burundi, un des pays les plus pauvres du monde (184e sur 187 – IDH 2015), touché depuis avril 2015 par une crise politico-sécuritaire à l'impact socio-économique grandissant, l'expérience de Handicap International, les études partielles menées, les consultations et entretiens menés sur le terrain confirment que seule une faible proportion des enfants handicapés au Burundi va à l'école et que ceux ayant accès à l'éducation sont généralement dans des centres spécialisés, les privant ainsi de leur plein épanouissement familial et social. Les actions conduites par Handicap International (HI) montrent que les enfants handicapés au Burundi vivent une situation de discrimination et d'exclusion, particulièrement en ce qui concerne leur accès à l'éducation. L'extrême pauvreté des ménages constitue un des déterminants de la non-scolarisation des enfants handicapés ou de leur abandon scolaire consécutif, s'ajoutant au manque de soins ou d'aides techniques à la mobilité.

Contexte du programme HI

C'est dans ce contexte qu'Handicap International (HI) intervient au Burundi. Présent depuis 1992, Handicap International travaille auprès des personnes en situation de handicap et des groupes vulnérables afin de faciliter leur accès aux services de base (accès à l'eau, à la nutrition, à la santé, etc.) et aux services spécifiques (incluant la réadaptation physique et fonctionnelle). HI œuvre également en faveur des droits des personnes handicapées et de leur pleine participation à la vie sociale et économique. S'appuyant sur un bureau de coordination établi à Bujumbura, HI met en œuvre ses actions au travers une équipe de plus de 80 employés et à partir des bases opérationnelles de Bujumbura, Gitega, Muyinga et Makamba. Suite à la détérioration de la situation sécuritaire et

humanitaire au Burundi, HI a mis en place début 2016 une cellule humanitaire afin de répondre aux besoins des populations affectées.

Contexte de la mission

Handicap International dispose d'une politique institutionnelle de Planification, Suivi et Evaluation (PSE) construite autour d'un référentiel qualité. Il est ainsi prévu deux évaluations (une évaluation intermédiaire et une évaluation finale) pour tout projet ayant une durée de 3 ans et plus. Le projet actuel *Indero Idakumira: Promouvoir l'inclusion scolaire des enfants handicapés en provinces de Gitega et Bujumbura Mairie, au Burundi* a une durée de 4 ans, et de ce fait, doit se soumettre à cette exigence.

De même, Handicap International Luxembourg engage directement sa responsabilité vis à vis du Ministère des Affaires Etrangères dans la bonne mise en œuvre des actions. De ce fait, HI Luxembourg est tenu d'effectuer un suivi des projets inclus dans l'Accord Cadre afin d'apprécier le degré de réalisation de ses actions, ceci au regard des résultats attendus mentionnés dans le cadre logique et le chronogramme mais également tenant compte du budget prévu. Dans le cadre de ce suivi, le Chargé de suivi projets de HI Luxembourg, Gilles Ceralli, également Référent technique Education inclusive, a effectué deux missions terrain au Burundi, en octobre 2014, puis en février 2017. Le rapport qu'il a produit à l'issue de cette dernière mission contient une appréciation globale qui touche plus ou moins toute la vie du projet : en effet, cette mission a eu lieu à 10 mois de la fin du projet. Les orientations stratégiques ainsi que les recommandations dégagées au terme de cette visite ont guidé l'équipe projet et ses partenaires dans la mise en œuvre et le suivi des activités qui devaient encore s'effectuer.

Une évaluation finale qui viendrait s'ajouter à cette mission de février 2017 semble donc peu pertinente et HI Burundi propose donc de reporter ses ressources pour mener un travail de capitalisation sur l'un des principaux dispositifs développés par le projet Education Inclusive depuis sa phase pilote (2010-2013) jusqu'à la fin de la phase actuelle (2014-2017). Au niveau des familles d'enfants handicapés et de la communauté, HI Burundi souhaite approfondir la réflexion sur la place et le rôle de la structure des parents pairs éducateurs dans la sensibilisation à l'éducation des enfants handicapés et aux relations qui s'établissent entre les familles, les communautés et les écoles inclusives (et potentiellement avec d'autres services sociaux de base). L'analyse du dispositif des parents pairs éducateurs devrait ainsi dégager une série de leçons apprises et de challenges, et contribuer à mesurer/apprécier le degré d'accès des enfants handicapés à l'école ordinaire. Les leçons apprises et les défis constatés devront appuyer les équipes d'Handicap International dans l'amélioration et la vulgarisation des approches ainsi que dans la définition des priorités opérationnelles et stratégiques pour les années à venir.

Projet(s) concernés par la mission

Titre	Indero Idakumira*: Promouvoir l'inclusion scolaire des enfants handicapés en provinces de Gitega et Bujumbura Mairie, au Burundi. - (*Education Inclusive)
Bailleur(s)	Ministère des Affaires Etrangères et Européennes du Grand-Duché de Luxembourg

Dates de début/fin	Janvier 2014- décembre 2017
Zones d'intervention	Burundi : Provinces de Gitega (Communes Gitega, Giheta, Makebuko) et Bujumbura Mairie (Communes Muha, Mukaza, Ntakangwa)
Objectif général	Au Burundi, les enfants handicapés ont accès à l'éducation pour tous au travers du développement d'une politique nationale d'éducation inclusive.
Objectif(s) spécifique(s)	Au Burundi, le système éducatif et les mécanismes communautaires mis en place dans les zones pilotes améliorent la scolarisation des enfants et jeunes handicapés en milieu ordinaire.
Résultats attendus	<p>Résultat 1 : Les capacités des personnels éducatifs sont renforcées pour améliorer l'accueil et l'encadrement pédagogique des enfants handicapés dans les écoles des zones pilotes avec l'appui des centres spécialisés partenaires</p> <p>Résultat 2 : Dans les communautés d'intervention, des actions concrètes et ciblées favorisant l'accès des enfants handicapés à l'école ordinaire sont mises en œuvre.</p> <p>Résultats 3 : Dans les écoles des zones pilotes, un nombre croissant d'enfants avec une déficience est scolarisé et reçoit un enseignement adapté avec l'appui des centres spécialisés partenaires</p> <p>Résultat 4 : Les autorités nationales et leurs partenaires au développement reconnaissent le droit à l'éducation des enfants handicapés et s'attaquent aux enjeux de l'éducation inclusive</p>

2. Résultats attendus de la mission

Objectif général de la mission

Depuis 2010, à travers ses projets Education Inclusive, Handicap International a mis sur pied une structure de 10 parents pairs éducateurs (PPE), identifiés parmi les parents d'enfants handicapés scolarisés, dans chacune des communes d'intervention, en Mairie de Bujumbura (communes Muha, Mukaza et Ntakangwa actuelles) et en province de Gitega (communes Giheta, Gitega et Makebuko). Les PPE constituent une équipe de parents qui travaillent bénévolement dans le cadre du projet pour sensibiliser d'autres parents d'enfants handicapés sur les droits des enfants handicapés, leur scolarisation et leur protection, en même temps qu'ils identifient les enfants handicapés en âge scolaire, les accompagnent à l'inscription scolaire et assurent le suivi de ceux qui sont déjà scolarisés. Ces parents d'enfants handicapés ont été formés et soutenus dans leurs activités de référencement et de mobilisation communautaire. Cette structure a également été initiée dans les communes de Makamba et Muyinga, après l'extension de la zone d'intervention du projet, grâce au financement additionnel obtenu auprès de la Principauté de Monaco pour la période 2016-2018. Actuellement, cette structure jouit d'une reconnaissance de fait des autorités administratives locales qui collaborent avec elle dans la sensibilisation des familles à la scolarisation des enfants handicapés. De plus, d'autres projets d'HI (protection de l'enfance, réadaptation à base communautaire, etc.)

sollicitent parfois les parents pairs éducateurs dans l'identification des enfants handicapés, leur suivi et le suivi de leurs familles.

Alors qu'Handicap International se prépare à la troisième phase de ses interventions en éducation inclusive, il semble pertinent de s'interroger sur la structure des parents pairs éducateurs (sa composition, son fonctionnement, sa pérennité, etc.), d'en évaluer ses forces et faiblesses, d'identifier des points d'attention mais aussi des opportunités pour améliorer la qualité des projets mis en œuvre et par là l'accès et la qualité de l'éducation pour les enfants handicapés au Burundi.

L'objectif de la mission est donc de documenter l'expérience de la structure des parents pairs éducateurs au Burundi, d'évaluer cette approche communautaire dans le cadre de l'éducation des enfants handicapés et d'analyser leur apport possible aux futures interventions d'Handicap International, que ce soit dans le domaine de l'éducation, de la protection de l'enfance ou de la réadaptation à base communautaire.

Résultats attendus

1. L'opportunité et le processus de mise en place de la structure des parents pairs éducateurs sont évalués
2. Les forces et les faiblesses des parents pairs éducateurs sont analysées à travers l'outil SWOT. Des recommandations pour relever les défis sont dégagées.
3. Les limites du champ d'action des parents pairs éducateurs sont identifiées et un plan d'action pour le renforcement de leurs capacités est proposé
4. Des possibilités de contribution des parents pairs éducateurs et de synergies avec les autres secteurs d'intervention d'HI sont identifiées
5. Une réflexion profonde est menée sur la complémentarité de la structure PPE avec d'autres structures communautaires (Comité de protection de l'enfance, Agents de santé communautaire...) et des travailleurs sociaux au niveau de la colline/commune (CDFC, Imboneza, etc.)

Livrables attendus

1. Un rapport/document de capitalisation est produit, incluant des recommandations opérationnelles, sur la structure des parents pairs éducateurs dans les interventions d'HI au Burundi. Ce document rendra systématiquement compte de toutes les informations et réflexions en lien avec les résultats attendus ci-dessus.
2. Ce rapport est présenté aux partenaires et acteurs éducatifs lors d'un atelier de validation avec une prise en compte des retours des différentes parties prenantes dans la version finale du rapport.

Méthodologie

Il est à la charge du consultant de proposer la méthodologie pour cette évaluation. Le consultant recevra tous les documents nécessaires pour préparer cette étude (documents de projet, rapports d'évaluation précédents, etc.).

Profil de consultance

REQUIS

- études universitaires en développement international
- au moins 5 années d'expérience dans le domaine du développement
- expérience de travail en Afrique sub-saharienne
- solide expérience d'évaluation de projets
- références dans le domaine de l'éducation
- fortes compétences d'analyse, de présentation et d'écriture
- français, couramment parlé et écrit

UTILE

- précédente expérience en éducation inclusive et mobilisation communautaire
- familiarité avec les programmes d'éducation inclusive
- expérience de travail dans le domaine des déficiences
- expérience en gestion de projet

Rapports et débriefing

Avant son départ du Burundi, le consultant devra tenir une présentation de compte rendu sur les résultats préliminaires et les premières conclusions des recommandations à ceux qui ont été activement impliqués dans la conduite de cette étude.

La mission d'évaluation sera menée à partir du 13 novembre 2017. Le rapport final devrait être soumis à HI le 8 décembre 2017 au plus tard. La mission sur terrain durera environ 10 jours ouvrés. Il est à la charge du consultant de proposer un calendrier pour cette évaluation.

Formalités administratives

Le contrat proposé sera un contrat de service conformément aux procédures HI. L'évaluateur est entièrement responsable de tous les coûts liés à la consultance (visa, voyage, assurances, etc.), sauf pour le transport entre la base et la zone d'intervention du projet qui sera assuré par des véhicules Handicap International.

Le paiement sera effectué par virement bancaire et basé sur deux factures émises par l'évaluateur à la répartition suivante:

- 50% du montant total à la réception du projet de rapport.
- 50% du montant global à l'acceptation finale du rapport.

Si nécessaire, les frais de mission (y compris les frais de visa et le transport international) peuvent être versés avant le début de la mission au moment du briefing.

Pour postuler, les candidats devront fournir :

1. Une lettre de motivation de maximum 5 pages suivant le modèle suivant:
 - a. Méthodologie d'évaluation proposée
 - b. Calendrier proposé (à régler et valider avec les équipes et les partenaires sur le terrain)

- c. Budget de l'évaluation, en fonction des contraintes suivantes:
- Le coût total de cette évaluation ne peut pas dépasser 6,800€. Tout plan financier excédant ce montant ne sera pas considéré. Le montant total doit comprendre:
 - Les frais du consultant (pas de perdiem)
 - Transports internationaux à destination de Bujumbura (Burundi) et frais de visa
 - Logement sur place et transport local
 - Assurances Santé Internationale et Assurance Rapatriement
 - 2. Profil professionnel de l'évaluateur / de l'entreprise, détaillant l'expertise et l'expérience dans les domaines couverts par cette évaluation
 - 3. Un échantillon d'une évaluation précédente

La date limite de soumission des candidatures est le 30 septembre 2017.

Les candidatures doivent être soumises à Laurence Gros, Coordinatrice Opérationnelle HI Burundi, e-mail coordop@hif-burundi.org. La sélection des candidats se fera au sein d'une commission composée de représentants de HI et des représentants des équipes terrain au plus tard le 9 octobre 2017. La commission susnommée permettra de définir, en temps voulu, les critères de sélection et une échelle de classement des candidats.